

Courtiliers : le tueur présumé de nouveau écroué

Justice. Une semaine après avoir été remis en liberté pour un vice de procédure, Antonio Fernandes, poursuivi pour un double assassinat, a été replacé en détention, jeudi, comme il le souhaitait.

Un homme remis en liberté pour un vice de procédure qui réclame et obtient de retourner en prison : voilà l'affaire pas banale dont l'épilogue s'est joué, jeudi matin au Mans, dans le bureau de la juge des libertés et de la détention (JLD) Gorrens.

La magistrate était appelée à statuer sur les termes du contrôle judiciaire ou du retour en détention de cet homme de 46 ans, mis en examen pour un double assassinat commis à Courtiliers, le 7 juillet 2012.

Poursuivi pour avoir tué à coups de fusil de chasse sa compagne et la tante de cette dernière qui venaient récupérer des affaires au domicile conjugal du couple en instance de séparation, Antonio Fernandes s'était grièvement blessé, ce jour-là, après avoir tenté de mettre fin à ses jours en retournant l'arme contre lui.

« Mes enfants »

Hier, presque une semaine jour pour jour après avoir recouvré la liberté parce que la justice n'avait pas convoqué le bon avocat du quadragénaire, Antonio Fernandes a donc retrouvé sa cellule de l'hôpital de Fresnes, où il avait été placé en détention provisoire depuis deux ans.

Devant la magistrate qui l'interrogeait en début d'audience, l'assassin présumé, costume noir et chemise blanche à manches courtes, a réitéré le souhait qu'il avait formulé la veille par la voix de M^e Peltier, son avocat. « C'est mon choix de retourner en prison. C'est pour mes enfants et pour les victimes », a-t-il indiqué, en s'exprimant avec grande difficulté à cause des séquelles provoquées par le coup de fusil qu'il s'était donné en plein visage.

Sensible à la manifestation d'une quarantaine de proches des victimes, qui avaient protesté contre cette remise en liberté, lundi dernier devant la cité judiciaire du Mans, et craignant d'être poussé à la faute par un contrôle judiciaire très strict impo-



Pour M^e Peltier, avocat d'Antonio Fernandes, « les moyens qui ont été soulevés » pour remettre son client en prison lui semblent « fantaisistes » et constituent « un habillage juridique ».

sé depuis qu'il était provisoirement hébergé dans un hôtel de Paris, Antonio Fernandes avait donc pris l'initiative de réclamer un retour en prison, la veille du débat devant le JLD.

Sauf qu'on ne peut pas retourner derrière les barreaux en n'en formulant simplement le souhait. Il a donc fallu dégoter des raisons juridiques à ce retour à la case prison.

« Un habillage juridique »

Dans ses réquisitions, la procureure Bernier a indiqué que « des circonstances nouvelles permettent de réclamer son placement en détention provisoire. Notamment qu'il est actuellement impossible de le prendre en charge de manière adaptée, même avec une

surveillance électronique, compte tenu de son hébergement actuel ».

D'après la magistrate, l'association qui s'occupait de l'assassin présumé depuis sa sortie a indiqué, mercredi, qu'elle ne pouvait plus le faire pour des raisons médicales. Une décision qui conduit le suspect à se retrouver « sans logement ni domiciliation. Il est en grande précarité. On ne peut pas écarter un geste suicidaire », a ajouté la procureure.

« Compte tenu de la volonté de mon client, je ne vais pas m'opposer à son retour en détention, mais les moyens qui sont soulevés me semblent fantaisistes. C'est un habillage juridique », a dénoncé M^e Peltier, s'étonnant que le trouble à l'ordre public causé par l'erreur

de l'institution judiciaire sert donc maintenant à l'écrouer de nouveau. Et c'est encore l'institution qui lui retire ses moyens d'hébergement, comme par hasard la veille du débat devant vous. »

Reprenant la plupart des arguments du Parquet pour confirmer le renvoi de l'assassin présumé derrière les barreaux, la JLD Gorrens s'est notamment émue de la « situation sanitaire qui fragilise beaucoup » l'assassin présumé.

Pourtant, en l'interrogeant en fin d'audience sur sa situation médicale, Antonio Fernandes a été clair : « Je n'ai pas de problème de santé. »

Igor BONNET.